



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LA GENÉTOUZE  
DU 26 JUIN 2017**



Le vingt-six juin deux mille dix-sept (26/06/2017), le conseil municipal de la commune de LA GENÉTOUZE, légalement convoqué le vingt juin deux mille dix-sept (20/06/2017), s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy PLISSONNEAU, Maire.

<u>Membres en exercice :</u>	19
<u>Présents :</u>	PLISSONNEAU Guy – ROY Pierre - ROUTHIAU Jean – MOLLÉ Nathalie – RICHARD Evelyne - COUSSEAU Félix – AUBRET Béatrice – BROSSARD Sylvie – COUSSOT Carole – FRADET Jean-Pierre- GUIET Jérôme - LETARD Céline - MACÉ Caroline - PAILLAT Céline - RABILLÉ Laurent - RENAUD Stéphane - RICOLLEAU François
<u>Absents ou Excusés :</u>	DELAVAUD Christine - BARTHÉLÉMY Éric
<u>Pouvoirs :</u>	DELAVAUD Christine à MOLLÉ Nathalie
<u>Secrétaire de séance :</u>	MOLLÉ Nathalie

**1. ☞ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**

Le compte-rendu du 6 juin est approuvé

**2. ☞ Commission Enfance Jeunesse**

**A. Rythmes scolaires**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le nouveau gouvernement offre la possibilité aux communes d'obtenir une dérogation afin de revenir à la semaine de 4 jours.

Monsieur le Maire expose que :

- Le conseil des maîtres a émis un avis favorable au retour à la semaine de 4 jours.
- Les parents d'élèves ont été consultés et 60% sont favorables au retour à la semaine de 4 jours.
- Le conseil d'école a validé, par 13 oui et 2 non, le retour à la semaine de 4 jours
- Le DDEN a émis un avis favorable au retour à la semaine de 4 jours.

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter la dérogation pour revenir à une semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) pour l'école Gustave Eiffel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**VALIDE** le retour à la semaine de 4 jours pour l'école Gustave Eiffel

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

## **B. Ecole Gustave Eiffel - Horaires**

Suite à la décision de revenir à la semaine de 4 jours, Monsieur Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de modifier les horaires de l'école publique Gustave Eiffel pour la rentrée 2017-2018

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**FIXE** les horaires de l'école Gustave Eiffel de la manière suivante :

### **Maternelle**

**Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi**            **9h-12h**            **13h30-16h30**

### **Elémentaire**

**Lundi, Mardi, jeudi, vendredi :**        **9h-12h30**            **14h00-16h30**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

Il est rappelé que la commune prend en charge la pause méridienne de 12h à 14h. (12h-12h30 et 13h30-14h uniquement pour les fratreries)

## **3. ☞ Points divers**

### **Dates à retenir**

- 2 septembre : journée de la jeunesse
- 7 octobre : GenéZik
- 12 octobre : réunion annuelle des élus
  
- 11 novembre : Au Poiré Sur Vie

Dates des prochaines réunions du conseil municipal à 20h30 :

11 juillet  
5 septembre  
3 octobre  
7 novembre  
5 décembre